BRVM 10	135,95
Variation Jour	-0,06 %
Variation annuelle	-11,93 %

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

N° 187 — mardi 1 octobre 2019 — Site : www.brvm.org

BRVM Composite	141,91
Variation Jour	-0,34 %
Variation annuelle	-17,61 %

Evolution des indices

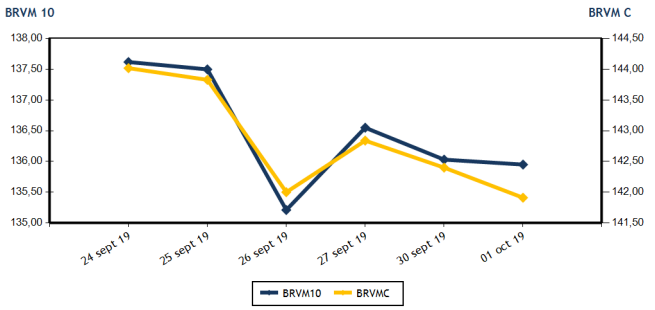

Volumes et valeurs transigés

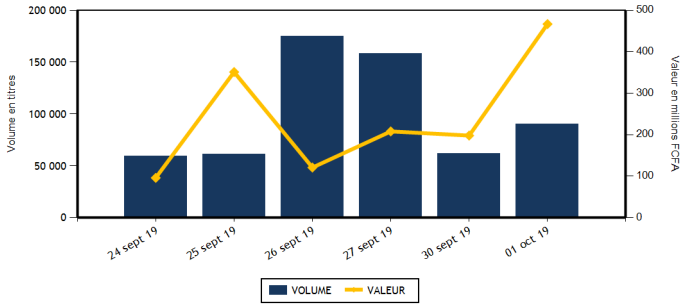

Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	4 224 567 982 307	-0,34 %
Volume échangé (Actions & Droits)	88 973	45,32 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	455 268 120	135,36 %
Nombre de titres transigés	36	5,88 %
Nombre de titres en hausse	8	-20,00 %
Nombre de titres en baisse	15	25,00 %
Nombre de titres inchangés	13	8,33 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	3 956 251 330 290	-0,26 %
Volume échangé	1 157	153,17 %
Valeur transigée (FCFA)	11 557 643	152,90 %
Nombre de titres transigés	8	700,00 %
Nombre de titres en hausse	0	
Nombre de titres en baisse	6	
Nombre de titres inchangés	2	100,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BOLLORE (SDSC)	1 500	7,14 %	-25,00 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	1 125	6,13 %	-6,25 %
NEI-CEDA CI (NEIC)	275	5,77 %	61,76 %
SETAO CI (STAC)	185	5,71 %	8,82 %
PALM CI (PALC)	965	1,58 %	-49,21 %

PLUS FORTES BAISSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SMB CI (SMBC)	3 425	-7,43 %	-29,74 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 260	-7,35 %	-48,57 %
SITAB CI (STBC)	860	-7,03 %	-53,13 %
SOGB CI (SOGC)	1 800	-6,49 %	-21,23 %
CROWN SIEM CI (SEMC)	160	-5,88 %	-46,67 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	37,32	-2,20 %	-34,83 %	9 658	8 470 100	13,14
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	445,73	0,01 %	-10,02 %	28 768	394 496 290	9,27
BRVM - FINANCES	15	54,04	-0,73 %	-19,77 %	42 664	40 760 470	8,84
BRVM - TRANSPORT	2	366,76	6,96 %	-24,61 %	41	57 500	7,84
BRVM - AGRICULTURE	5	64,48	-2,88 %	-49,31 %	6 093	10 228 505	7,50
BRVM - DISTRIBUTION	7	213,55	-0,09 %	-20,26 %	1 221	1 159 575	8,08
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	228,27	5,71 %	8,82 %	528	95 680	6,80
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	9,30	
Taux de rendement moyen du marché	9,93	
Taux de rentabilité moyen du marché	9,42	
Nombre de sociétés cotées	46	
Nombre de lignes obligataires	54	
Volume moyen annuel par séance	3 606,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	5 252 590,09	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	2,01	
Ratio moyen de satisfaction	17,67	
Ratio moyen de tendance	877,25	
Ratio moyen de couverture	11,40	
Taux de rotation moyen du marché	0,01	
Prime de risque du marché	4,26	
Nombre de SGI participantes	26	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = *Volume annuel échangé / nombre de séances*
Valeur moyenne annuelle par séance = *Valeur annuelle échangée / nombre de séances*
Ratio moyen de liquidité = *Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)*
Ratio moyen de satisfaction = *Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)*
Ratio moyen de tendance = *Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)*
Ratio moyen de couverture = *Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)*

Taux moyen de rotation = *moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)*
PER moyen du marché = *moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif*
Taux de rendement moyen = *moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende*
Taux de rentabilité moyen = *moyenne des taux de rentabilité des actions cotées*
Prime de risque du marché = *(1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat*

BENIN
Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
Avenue Charles de Gaulle Cotonou
01 BP 2865 Cotonou
Tél. : (229) 21 31 21 26
Fax : (229) 21 31 20 77

BURKINA FASO
Chambre de Commerce et d'Industrie
du Burkina Faso
01 BP 502 Ouagadougou 01
Tél. : (226) 25 30 67 73
Fax : (226) 25 30 67 19

CÔTE D'IVOIRE
Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
Plateau, 18 Avenue Joseph Anoma
01 BP 3802 Abidjan 01
Tél. : (225) 20 31 55 50
Fax : (225) 20 32 47 77

GUINEE-BISSAU
Chambre de Commerce, d'Industrie,
d'Agriculture et des Services de Guinée-Bissau,
Avenue Pansau Na Isna
CP. 88 Bissau
Tél. : (245) 320 19 02 - Fax : (245) 320 19 02

MALI
Immeuble SONAM, ACI 2000 Hamdallaye
B.P. E 1398 - Bamako
Tél. : (223) 44 90 18 18
Fax : (223) 44 90 18 11

NIGER
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat
du Niger, Place de la Concertation
BP 10 296 Niamey
Tél. : (227) 20 73 48 93
Fax : (227) 20 73 89 47

SENEGAL
7, rue Jean Mermoz
BP : 6956, Dakar - Plateau
Tél. : (221) 33 821 15 18
Fax : (221) 33 821 15 06

TOGO
4691, Boulevard G. GNASSINGBE Eyadema,
Immeuble SOI Togo
BP : 3282 Lomé
Tél. : (228) 22 61 23 16
Fax : (228) 22 26 23 41

BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18,Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour Ouv.	Cours du jour Clôt.	Variation jour	Séance de cotation Volume	Séance de cotation Valeur	Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernier dividende payé Montant net	Dernier dividende payé Date	Rdt. Net	PER
SECTEUR - INDUSTRIE		**37,32**	**points**		**-2,20 %**								
CABC	SICABLE CI	850	850	850	0,00 %	6 050	5 142 500	850	-14,14 %	75,00	3-juin-19	8,82 %	6,60
FTSC	FILTISAC CI	1 000	1 000	950	-5,00 %	60	58 500	950	-55,19 %	110,00	31-juil.-19	11,58 %	7,96
NEIC	NEI-CEDA CI	260	270	275	5,77 %	1 083	292 485	275	61,76 %	9,00	28-juin-01		4,53
NTLC	NESTLE CI	610	605	605	-0,82 %	70	42 350	605	-40,10 %	31,50	12-août-11		
SEMC	CROWN SIEM CI	170	160	160	-5,88 %	150	24 000	160	-46,67 %	16,92	29-sept.-17	10,58 %	
SIVC	AIR LIQUIDE CI	310	310	310	0,00 %	374	115 940	310	-42,06 %	63,00	29-sept.-17	20,32 %	
SLBC	SOLIBRA CI	38 000	NC	NC	0,00 %			38 000	-32,14 %	1 368,00	6-juin-19	3,60 %	47,93
SMBC	SMB CI	3 700	3 650	3 425	-7,43 %	64	226 625	3 425	-29,74 %	450,00	30-août-19	13,14 %	3,39
STBC	SITAB CI	925	860	860	-7,03 %	600	516 000	860	-53,13 %	206,20	19-juin-17	23,98 %	
TTRC	TRITURAF CI-Ste en Liquidation	490	SP	SP	0,00 %			490	0,00 %	1 440,00	19-juil.-02		
UNLC	UNILEVER CI	3 500	SP	SP	0,00 %			2 500	-44,79 %	1 233,00	9-juil.-12		
UNXC	UNIWAX CI	1 700	1 700	1 700	0,00 %	1 207	2 051 700	1 700	-16,26 %	181,80	11-juil.-19	10,69 %	8,40
TOTAL						9 658	8 470 100						13,14
SECTEUR - SERVICES PUBLICS		**445,73**	**points**		**0,01 %**								
CIEC	CIE CI	1 275	1 280	1 280	0,39 %	521	666 030	1 280	-11,42 %	79,23	9-août-19	6,19 %	14,54
ONTBF	ONATEL BF	2 950	3 000	2 950	0,00 %	2 502	7 390 665	2 950	-28,92 %	409,36	3-juin-19	13,88 %	6,31
SDCC	SODE CI	2 800	NC	NC	0,00 %			2 800	-27,93 %	270,00	29-août-18	9,64 %	8,80
SNTS	SONATEL SN	15 005	15 010	15 005	0,00 %	25 745	386 439 595	15 005	-6,22 %	1 500,00	14-mai-19	10,00 %	7,42
TOTAL						28 768	394 496 290						9,27
SECTEUR - FINANCES		**54,04**	**points**		**-0,73 %**								
BICC	BICI CI	5 145	5 100	5 100	-0,87 %	14	71 400	5 100	-35,44 %	182,90	17-juil.-19	3,59 %	8,68
BOAB	BANK OF AFRICA BN	3 600	3 600	3 550	-1,39 %	808	2 883 625	3 550	-15,48 %	416,00	22-mai-19	11,72 %	5,66
BOABF	BANK OF AFRICA BF	3 700	3 600	3 605	-2,57 %	124	446 680	3 605	-30,67 %	366,00	2-mai-19	10,15 %	4,59
BOAC	BANK OF AFRICA CI	2 600	2 600	2 600	0,00 %	925	2 391 750	2 600	-38,10 %	306,00	20-mai-19	11,77 %	4,44
BOAM	BANK OF AFRICA ML	1 360	1 300	1 260	-7,35 %	827	1 042 100	1 260	-48,57 %	271,00	15-mai-19	21,51 %	3,07
BOAN	BANK OF AFRICA NG	3 205	3 205	3 205	0,00 %	671	2 150 555	3 205	-17,82 %	385,95	27-mai-19	12,04 %	5,43
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	1 635	1 650	1 600	-2,14 %	1 892	3 040 240	1 600	-20,79 %	160,00	3-juin-19	10,00 %	3,37
CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	7 400	7 395	7 400	0,00 %	212	1 568 120	7 400	-14,89 %	402,00	5-juil.-19	5,43 %	9,65
ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	2 725	2 695	2 600	-4,59 %	311	815 975	2 600	-38,68 %	241,00	15-mai-19	9,27 %	6,91
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	16	15	16	0,00 %	31 000	466 000	16	-11,11 %	1,21	28-avr.-17	7,55 %	1,58
NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	2 885	3 000	2 890	0,17 %	2 806	8 121 920	2 890	-51,83 %	194,20	9-juil.-19	6,72 %	5,49
ORGT	ORAGROUP TOGO	3 990	3 900	3 990	0,00 %	100	392 950	3 990	-5,00 %	56,73	1-juil.-19	1,42 %	9,30
SAFC	SAFCA CI	440	NC	NC	0,00 %			440	104,65 %	23,04	29-juil.-11		53,32
SGBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	8 000	7 990	8 000	0,00 %	1 837	14 697 890	8 000	8,11 %	206,00	31-juil.-19	2,58 %	5,95
SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	2 350	2 350	2 350	0,00 %	1 137	2 671 265	2 350	-12,96 %	252,00	5-juil.-19	10,72 %	5,06
TOTAL						42 664	40 760 470						8,84
SECTEUR - TRANSPORT		**366,76**	**points**		**6,96 %**								
SDSC	BOLLORE	1 400	1 400	1 500	7,14 %	41	57 500	1 500	-25,00 %	184,00	6-juin-19	12,27 %	7,84
SVOC	MOVIS CI	2 395	SP	SP	0,00 %			2 395	-4,20 %	270,00	5-juil.-99		

TOTAL	41	57 500	7,84

MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour Ouv.	Cours du jour Clôt.	Variation jour	Séance de cotation Volume	Séance de cotation Valeur	Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernier dividende payé Montant net	Dernier dividende payé Date	Rdt. Net	PER
SECTEUR - AGRICULTURE		**64,48**	**points**		**-2,88 %**								
PALC	PALM CI	950	960	965	1,58 %	213	205 465	965	-49,21 %	253,47	24-sept.-18	26,27 %	
SCRC	SUCRIVOIRE	680	680	690	1,47 %	440	292 150	690	-27,37 %	72,00	28-sept.-18	10,43 %	
SICC	SICOR CI	3 200	NC	NC	0,00 %			3 200	-11,11 %	1 919,00	25-sept.-00		1,94
SOGC	SOGB CI	1 925	1 925	1 800	-6,49 %	5 338	9 615 100	1 800	-21,23 %	126,00	15-juil.-19	7,00 %	13,06
SPHC	SAPH CI	1 160	1 145	1 135	-2,16 %	102	115 790	1 135	-69,24 %	78,00	27-sept.-18	6,87 %	
TOTAL						6 093	10 228 505						7,50
SECTEUR - DISTRIBUTION		**213,55**	**points**		**-0,09 %**								
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	1 060	1 060	1 125	6,13 %	131	138 500	1 125	-6,25 %	41,24	30-sept.-19	3,67 %	8,13
BNBC	BERNABE CI	1 290	NC	NC	0,00 %			1 290	-46,25 %	45,00	19-juil.-19	3,49 %	5,18
CFAC	CFAO MOTORS CI	395	395	395	0,00 %	39	15 405	395	-38,28 %	31,50	23-juil.-19	7,97 %	11,04
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	120 000	NC	NC	0,00 %			120 000	-3,22 %	9 623,00	18-sept.-19	8,02 %	9,54
SHEC	VIVO ENERGY CI	775	775	765	-1,29 %	660	509 150	765	-19,05 %	64,29	2-août-19	8,40 %	8,94
TTLC	TOTAL CI	1 325	NC	NC	0,00 %			1 325	-2,21 %	103,45	28-sept.-18	7,81 %	7,24
TTLS	TOTAL SN	1 280	1 270	1 270	-0,78 %	391	496 520	1 270	-12,41 %	105,30	29-juil.-19	8,29 %	6,52
TOTAL						1 221	1 159 575						8,08
AUTRES SECTEURS		**228,27**	**points**		**5,71 %**								
STAC	SETAO CI	175	180	185	5,71 %	528	95 680	185	8,82 %				6,80
TOTAL						528	95 680						6,80
TOTAL - Marché des actions						88 973	455 268 120						

MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour Ouv.	Cours du jour Clôt.	Variation jour	Séance de cotation Volume	Séance de cotation Valeur	Cours Référence	Variation depuis l'origine	Parité	Periode de négociation Début	Periode de négociation fin
TOTAL												
TOTAL - Marché des droits												

TROISIEME COMPARTIMENT - BRVM PETITES CAPITALISATIONS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour Ouv.	Cours du jour Clôt.	Variation jour	Séance de cotation Volume	Séance de cotation Valeur	Cours Référence	Variation depuis l'origine		
TOTAL											
TOTAL - 3ème Compartiment - BRVM PC											

Légende:
(-) Variation depuis son introduction le 16 avril 2019
Cours du jour: Ouv.: Ouverture **Clôt.**: Clôture **Moy.**: Moyen
Mentions : NC: Non Coté **Ex-c**: Ex-coupon **Ex-d**: Ex-droit **SP**: Suspendu **Val-T**: Valeur Théorique
PER = Cours / BNPA selon les données disponibles **Rdt. Net:** Rendement net (DNPA / Cours)
Comp.: 1 - Premier Compartiment 2 - Second Compartiment 3 - Compartiment de croissance
Ratio de liquidité = Titres échangés / Volume des ordres de vente
: Progression de l'indice sectoriel : Stabilité de l'indice sectoriel : Recul de l'indice sectorie

MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Valeur nominale	Cours Précédent	Cours du jour	Cours Référence	Séance de cotation Volume	Séance de cotation Valeur	Coupon couru	Coupon d'intérêt Période	Coupon d'intérêt Montant net	Coupon d'intérêt Eché.	Type Amort
OBLIGATIONS D'ETAT												
EOM.O1	ETAT DU MALI 6.20% 2016-2023	6 666	6 666	NC	6 666			147,93	A	413,29	23-mai-20	ACD
EOM.O2	Etat du Mali 6.50% 2017-2024	10 000	10 000	NC	10 000			291,26	A	650,00	20-avr.-20	AC
EOM.O3	ETAT DU MALI 6,50 % 2018-2025	10 000	9 950	9 800	9 800	11	107 800	639,37	A	650,00	7-oct.-19	AC
EOM.O4	ETAT DU MALI 6,50% 2019-2027	10 000	10 000	NC	10 000			143,85	A	650,00	12-juil.-20	AC
EOS.O4	ETAT SENEGAL 6.70% 2012-2019	2 000	2 000	NC	2 000			106,83	A	134,00	14-déc.-19	ACD
EOS.O5	ETAT SENEGAL 6.50% 2013-2023	10 000	10 000	NC	10 000			113,04	S	325,00	29-janv.-20	ACD
EOS.O6	ETAT SENEGAL 6.50% 2014-2021	5 000	5 000	NC	5 000			89,73	S	130,00	27-nov.-19	ACD
EOS.O7	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025	10 000	10 000	9 900	9 900	70	693 000	222,66	S	317,59	25-nov.-19	ACD
TPBF.O3	TPBF 6,50% 2013-2020	10 000	10 000	9 999	9 999	5	49 995	220,79	S	325,00	29-nov.-19	ACD
TPBF.O4	TPBF 6.50% 2017-2027	10 000	9 960	NC	9 960			110,11	S	326,78	31-janv.-20	ACD
TPBF.O5	TPBF 6,50% 2017-2024	10 000	10 000	NC	10 000			302,37	S	325,00	29-déc.-19	ACD
TPBF.O6	TPBF 6.50% 2018-2025	10 000	10 000	NC	10 000			210,14	S	325,89	5-déc.-19	ACD
TPBF.O7	TPBF 6,50% 2018-2025	10 000	10 000	NC	10 000			245,52	S	325,00	15-nov.-19	AC
TPBF.O8	TPBF 6,50% 2019-2027	10 000	10 000	NC	10 000			263,56	S	327,67	6-nov.-19	ACD
TPBJ.O1	TPBJ 6.50% 2017-2027	10 000	10 000	10 000	10 000	365	3 650 000	314,34	A	650,00	7-avr.-20	ACD
TPBJ.O2	TPBJ 6.50% 2018-2025	10 000	10 000	9 950	9 950	196	1 957 950	220,79	S	325,00	29-nov.-19	AC
TPCI.O16	TPCI 6.55% 2014-2022	10 000	10 000	NC	10 000			239,81	A	655,00	20-mai-20	ACD
TPCI.O17	TPCI 3% 2014-2024	10 000	10 000	NC	10 000			85,25	S	150,00	19-déc.-19	ACD
TPCI.O18	TPCI 5.85% 2014-2021	10 000	10 000	NC	10 000			166,23	S	292,50	19-déc.-19	ACD
TPCI.O19	TPCI 5.99% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000			229,13	A	599,00	14-mai-20	ACD
TPCI.O20	TPCI 5.85% 2015-2022	10 000	10 001	NC	10 001			286,11	S	292,50	5-oct.-19	ACD
TPCI.O21	TPCI 6% 2016-2028	10 000	10 000	NC	10 000			288,52	A	600,00	8-avr.-20	ACD
TPCI.O22	TPCI 5.90% 2016 - 2026	10 000	10 000	9 950	9 950	22	218 900	174,10	A	590,00	15-juin-20	ACD
TPCI.O23	TPCI 5.90% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000			514,03	A	590,00	17-nov.-19	ACD
TPCI.O24	TPCI 6.25% 2017-2029	10 000	10 000	NC	10 000			1,71	S	312,50	31-mars-20	ACD
TPCI.O25	TPCI 5,95% 2017-2024 A	10 000	9 900	NC	9 900			260,11	S	297,50	24-oct.-19	ACD
TPCI.O26	TPCI 5,95% 2017-2024 B	10 000	10 000	NC	10 000			232,83	S	297,50	10-nov.-19	ACD
TPCI.O27	TPCI 6% 2017-2025	10 000	10 000	NC	10 000			154,10	S	300,00	29-déc.-19	ACD
TPCI.O28	TPCI 6% 2018 - 2026	10 000	10 000	NC	10 000			98,36	A	600,00	2-août-20	ACD
TPCI.O29	TPCI 6% 2018-2026	10 000	10 000	NC	10 000			570,41	A	600,00	19-oct.-19	ACD
TPCI.O30	TPCI 5,95% 2018-2025	10 000	10 000	NC	10 000			179,32	S	298,32	13-déc.-19	ACD
TPCI.O31	TPCI 5,75% 2019-2026	10 000	10 000	NC	10 000			161,82	A	575,00	20-juin-20	ACD
TPCI.O32	TPCI 2,23% 2019-2026	10 000		NC				0,00	A	0,00	20-juin-20	ACD
TPTG.O1	TPTG 6,90% 2018-2023	10 000	10 000	9 999	9 999	196	1 959 998	125,63	S	345,00	26-janv.-20	AC
TOTAL						865	8 637 643					
OBLIGATIONS REGIONALES												
BIDC.O3	BIDC-EBID 6.50% 2014-2021	10 000	10 000	10 000	10 000	292	2 920 000	5,36	S	325,00	28-mars-20	ACD
BIDC.O4	BIDC-EBID 6.10% 2017-2027	10 000	10 000	NC	10 000			178,33	A	610,00	16-juin-20	ACD
BOAD.O12	BOAD 5.95% 2014-2021	10 000	9 800	NC	9 800			454,81	A	595,00	26-déc.-19	ACD
CRRH.O1	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2022	10 000	9 980	NC	9 980			81,22	S	305,00	13-févr.-20	AC
CRRH.O2	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024	10 000	10 000	NC	10 000			125,98	S	305,00	17-janv.-20	AC
CRRH.O3	CRRH-UEMOA 6% 2013-2023	10 000	10 000	NC	10 000			259,02	S	300,00	26-oct.-19	AC
CRRH.O4	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024	10 000	9 950	NC	9 950			152,46	S	300,00	30-déc.-19	AC
CRRH.O5	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000			142,25	S	294,10	4-janv.-20	AC
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000			143,07	S	292,50	3-janv.-20	ACD
CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029	8 750	8 750	NC	8 750			193,82	S	260,31	17-nov.-19	AC
CRRH.O8	CRRH-UEMOA 5.95% 2018-2030	9 583	9 583	NC	9 583.33			158,91	S	285,10	21-déc.-19	AC
CRRH.O9	CRRH-UEMOA 6.05% 2018-2033	9 667	9 667	NC	9 667			162,99	S	292,42	21-déc.-19	AC
SHAF.O3	SHELTER AFRIQUE 6.6% 2014-2021	3 000	3 000	NC	3 000			18,39	S	99,54	28-févr.-20	ACD
TOTAL						292	2 920 000					
OBLIGATIONS PRIVEES												
ORGT.O1	ORAGROUP 6.75% 2013-2019	10 000	10 000	NC	10 000			219,47	S	337,50	4-déc.-19	ACD
SIFC.O1	SIFCA 6.90% 2013-2021	10 000	10 000	NC	10 000			99,77	A	676,20	8-août-20	ACD
SNLC.O1	SENELEC 6,50% 2018-2025	10 000	10 000	NC	10 000			7,14	S	325,00	27-mars-20	AC
TOTAL						0	0					

SUKUK ET TITRES ASSIMILES

SUKCI.S1	SUKUK CI 5.75% 2015-2020	10 000	9 990	NC	9 990		151,74	S	292,29	28-déc.-19	AC
SUKCI.S2	SUKUK CI 5.75% 2016-2023	10 000	10 000	NC	10 000		38,33	S	290,69	7-mars-20	ACD
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000		111,67	S	306,67	26-janv.-20	ACD
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000		92,44	S	377,99	17-févr.-20	ACD
TOTAL						0	0				
TOTAL - Marché des obligations						1 157	11 557 643				

Légende :
(*) (*) Ex-Coupon couru (##)Cours de référence amorti / Coupon couru Ex-c (**)Ex-marge de profits
Cours du jour: **Ouv.**: Ouverture **Clôt.**: Clôture **Moy.**: Moyen
Type Amort: Type d'Amortissement **IF**: In Fine **AC**: Amortissement Constant **AD**: Amortissement Dégressif **ACD**: Amortissement Constant Différé
Période: Périodicité de paiement des coupons **A**: Annuelle **S**: Semestrielle **T**: Trimestrielle
Eché.: Échéance de paiement des intérêts
Mentions: **NC**: Non Coté **Ex-c**: Ex-coupon ou Ex-droit **SP**: Suspendu

INFORMATIONS

OPERATIONS EN COURS

Emetteur	Opération
ETAT DU NIGER	Emprunt obligataire - "TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50 % 2019 - 2026" - Première cotation le 08/10/2019

AVIS

Entité	N°	Nature	Objet
BRVM	155-2019	Nouvelle composition de l'indice BRVM 10	Nouvelle composition de l'indice BRVM 10
BRVM	156-2019	Transaction Sur Dossier	Transaction sur dossier
CREPMF	N°PCR/DA/2019/133	Décision CREPMF	Agrément du FCP ATLANTIQUE ACTION en qualité d'OPCVM sur le MFR
CREPMF	N°PCR/DA/2019/134	Décision CREPMF	Agrément du FCP ATLANTIQUE LIQUIDITE en qualité d'OPCVM sur le MFR
CREPMF	N°PCR/DA/2019/135	Décision CREPMF	Agrément du FCP ATLANTIQUE HORIZON en qualité d'OPCVM sur le MFR
CREPMF	N°PCR/DA/2019/136	Décision CREPMF	Agrément du FCP ATLANTIQUE SERENITE en qualité d'OPCVM sur le MFR

COMMUNIQUES

Emetteur	N°	Nature	Objet
FILTISAC CI	20191001	Notation Financière	Notation financière - FILTISAC CI

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat	/	Cours Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	458	1,050	/	1,125	104	1 125
BICC	BICI CI			/	5,100	6	5 100
BNBC	BERNABE CI	15	1,200	/	1,290	57	1 290
BOAB	BANK OF AFRICA BN	112	3,510	/	3,550	552	3 550
BOABF	BANK OF AFRICA BF	19	3,605	/	3,700	122	3 605
BOAC	BANK OF AFRICA CI	1 604	2,600	/	2,630	162	2 600
BOAM	BANK OF AFRICA ML			/	Marché	1 330	1 260
BOAN	BANK OF AFRICA NG	332	3,205	/	3,400	250	3 205
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	1 005	1,600	/	1,620	10	1 600
CABC	SICABLE CI	5	850	/	870	195	850
CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	2	7,200	/	7,400	3 226	7 400
CFAC	CFAO MOTORS CI	1 561	395	/	420	20	395
CIEC	CIE CI	1 000	1,275	/	1,280	300	1 280
ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	119	2,600	/	2,700	500	2 600
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	297 643	15	/	16	519 267	16
FTSC	FILTISAC CI	70	950	/	1,000	1 140	950
NEIC	NEI-CEDA CI	44	270	/	275	1 412	275
NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	2 150	2,880	/	2,895	103	2 890
NTLC	NESTLE CI			/	605	591	605
ONTBF	ONATEL BF	20	2,950	/	2,995	125	2 950
ORGT	ORAGROUP TOGO	1 276	3,800	/	3,990	2 413	3 990
PALC	PALM CI	1	Marché	/			965
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI			/	128,000	90	120 000
SAFC	SAFCA CI	50	440	/	460	12	440
SCRC	SUCRIVOIRE	13	660	/	690	128	690
SDCC	SODE CI	310	2,800	/	2,990	50	2 800
SDSC	BOLLORE	10	1,400	/	1,500	56	1 500
SEMC	CROWN SIEM CI			/	Marché	45	160
SGBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	71	8,000	/	8,495	16	8 000
SHEC	VIVO ENERGY CI	1 279	765	/	780	200	765
SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	318	2,350	/	2,370	30	2 350
SICC	SICOR CI			/	2,960	7	3 200
SIVC	AIR LIQUIDE CI	2 409	310	/			310
SLBC	SOLIBRA CI	2	35,500	/	39,900	10	38 000
SMBC	SMB CI			/	3,700	22	3 425
SNTS	SONATEL SN	7 872	15,000	/	15,100	50	15 005
SOGC	SOGB CI	20	1,795	/	1,850	633	1 800
SPHC	SAPH CI			/	1,130	200	1 135
STAC	SETAO CI	1	180	/	185	182	185
STBC	SITAB CI			/	880	1 000	860
SVOC	MOVIS CI			/			2 395
TTLC	TOTAL CI	183	1,325	/	1,400	70	1 325
TTLS	TOTAL SN	981	1,250	/	1,270	119	1 270
TTRC	TRITURAF CI-Ste en Liquidation			/			490
UNLC	UNILEVER CI			/			2 500
UNXC	UNIWAX CI	10	1,650	/	1,700	630	1 700

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence

TROISIEME COMPARTIMENT - BRVM PETITES CAPITALISATIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente		Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
ORGT.O1	ORAGROUP 6.75% 2013-2019		/			10 000
SIFC.O1	SIFCA 6.90% 2013-2021		/			10 000
SNLC.O1	SENELEC 6,50% 2018-2025		/			10 000
EOM.O1	ETAT DU MALI 6.20% 2016-2023		/			6 666
EOM.O2	Etat du Mali 6.50% 2017-2024		/	9,999	9	10 000
EOM.O3	ETAT DU MALI 6,50 % 2018-2025		/			9 800
EOM.O4	ETAT DU MALI 6,50% 2019-2027		/			10 000
EOS.O4	ETAT SENEGAL 6.70% 2012-2019		/			2 000
EOS.O5	ETAT SENEGAL 6.50% 2013-2023		/			10 000
TPCI.O30	TPCI 5,95% 2018-2025		/	10,000	200	10 000
TPCI.O31	TPCI 5,75% 2019-2026		/			10 000
TPCI.O32	TPCI 2,23% 2019-2026		/			10 000
TPTG.O1	TPTG 6,90% 2018-2023		/	10,000	1 000	9 999
TPCI.O24	TPCI 6.25% 2017-2029		/			10 000
TPCI.O25	TPCI 5,95% 2017-2024 A		/			9 900
TPCI.O26	TPCI 5,95% 2017-2024 B		/			10 000
TPCI.O27	TPCI 6% 2017-2025		/			10 000
TPCI.O28	TPCI 6% 2018 - 2026		/			10 000
TPCI.O29	TPCI 6% 2018-2026		/	10,000	67	10 000
TPCI.O18	TPCI 5.85% 2014-2021		/			10 000
TPCI.O19	TPCI 5.99% 2015-2025		/			10 000
TPCI.O20	TPCI 5.85% 2015-2022		/			10 001
TPCI.O21	TPCI 6% 2016-2028		/			10 000
TPCI.O22	TPCI 5.90% 2016 - 2026		/			9 950
TPCI.O23	TPCI 5.90% 2016-2026		/			10 000
TPBF.O7	TPBF 6,50% 2018-2025		/	10,000	50	10 000
TPBF.O8	TPBF 6,50% 2019-2027		/			10 000
TPBJ.O1	TPBJ 6.50% 2017-2027		/	10,000	15	10 000
TPBJ.O2	TPBJ 6.50% 2018-2025		/			9 950
TPCI.O16	TPCI 6.55% 2014-2022		/			10 000
TPCI.O17	TPCI 3% 2014-2024		/			10 000
EOS.O6	ETAT SENEGAL 6.50% 2014-2021		/			5 000
EOS.O7	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025		/			9 900
TPBF.O3	TPBF 6,50% 2013-2020		/	10,000	799	9 999
TPBF.O4	TPBF 6.50% 2017-2027		/			9 960
TPBF.O5	TPBF 6,50% 2017-2024		/			10 000
TPBF.O6	TPBF 6.50% 2018-2025		/			10 000
BIDC.O3	BIDC-EBID 6.50% 2014-2021	52	9,700	/		10 000
BIDC.O4	BIDC-EBID 6.10% 2017-2027		/			10 000
BOAD.O12	BOAD 5.95% 2014-2021		/			9 800
CRRH.O1	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2022		/			9 980
CRRH.O2	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024		/			10 000
CRRH.O3	CRRH-UEMOA 6% 2013-2023		/			10 000
SHAF.O3	SHELTER AFRIQUE 6.6% 2014-2021		/			3 000
CRRH.O4	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024		/			9 950
CRRH.O5	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025		/			10 000
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026		/			10 000
CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029		/			8 750
CRRH.O8	CRRH-UEMOA 5.95% 2018-2030		/			9 583

CRRH.O9	CRRH-UEMOA 6.05% 2018-2033		/		9 667

SUKUK ET TITRES ASSIMILES

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente		Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
SUKCI.S1	SUKUK CI 5.75% 2015-2020		/			9 990
SUKCI.S2	SUKUK CI 5.75% 2016-2023		/			10 000
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026		/			10 000
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026		/			10 000

CALENDRIER DES ASSEMBLEES GENERALES

ANNEE : 2019

Société	Nature	Date	Heure	Lieu
MOVIS CI	Ordinaire	14/10/2019	09:00:00	Siège social de MOVIS CI, Vridi, Zone Industrielle, Rue des Conteneurs
SICOR	Ordinaire	28/06/2019	09:30:00	Palm Club Hôtel Abidjan situé à Cocody, angle Boulevard Latrille - Route du Lycée technique
TRACTAFRIC CI	Mixte	28/06/2019	10:00:00	Salons du NOVOTEL ABIDJAN, 10, Avenue du Général de Gaulle
VIVO ENERGY CI	Ordinaire	27/06/2019	14:00:00	Heden Golf Hôtel
SETAO CI	Mixte	27/06/2019	10:00:00	Novotel Hôtel - Abidjan Plateau
BERNABE CI	Ordinaire	27/06/2019	11:00:00	Salle de conférence GEWELS de la CGECI au plateau
CIE CI	Ordinaire	26/06/2019	10:00:00	Patinoire du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire
SITAB	Mixte	26/06/2019	10:30:00	Salle JEWELS de la Maison de l'Entreprise (CGECI) au Plateau
BICI CI	Mixte	25/06/2019	11:00:00	Maison de l'Entreprise (CGECI) sise au Plateau
SAFCA CI	Ordinaire	24/06/2019	10:00:00	Siège de la société, 1,Rue des Carrossiers, Zone 3 C (Face SOCOCE TreichVille)
FILTISAC CI	Ordinaire	24/06/2019	15:00:00	Immeuble CRRAE-UMOA, Abidjan Plateau
NESTLE CI	Ordinaire	21/06/2019	10:00:00	LATRILLE EVENTS
UNIWAX CI	Ordinaire	21/06/2019	00:00:00	Salle des fêtes du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire sis à Cocody Boulevard Hassan II
TOTAL	Ordinaire	20/06/2019	10:00:00	Salle de conférence de l'hôtel Radisson Blu à Abidjan
CROWN SIEM CI	Ordinaire	20/06/2019	09:00:00	Siège de la CGECI, sis à la Maison de l'Entreprise, au Plateau, à l'Angle du Boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin
AIR LIQUIDE CI	Mixte	19/06/2019	10:00:00	Salle de conférence de l'immeuble CRRAE-UMOA, Abidjan Plateau
SMB	Ordinaire	18/06/2019	09:30:00	CGECI (La maison de l'Entreprise)
SOGB	Ordinaire	14/06/2019	11:00:00	Salle de conférence de l'immeuble CRRAE-UMOA, Abidjan Plateau
CFAO MOTORS CI	Mixte	11/06/2019	09:00:00	Siège social sis à Abidjan, 117, Boulevard de Marseille
SGB CI	Mixte	11/06/2019	09:00:00	Espace Events sis à Abidjan, Cocody 2 Plateaux, Boulevard Latrille
TOTAL SENEGAL S.A.	Ordinaire	05/06/2019	09:00:00	Hôtel Terrou-Bi, Corniche Ouest, Boulevard Martin Luther King à Dakar
NEI-CEDA CI	Ordinaire	29/05/2019	10:00:00	Hôtel TIAMA, Abidjan - Plateau
NSBC	Ordinaire	28/05/2019	10:00:00	Espace Latrille Event sis à Abidjan-Cocody, Deux Plateaux, Boulevard Latrille
ORAGROUP	Ordinaire	23/05/2019	10:00:00	Salle des Fêtes du Sofitel Abidjan, Hôtel Ivoire située au bBoulevard Hassan II
SODECI	Ordinaire	22/05/2019	14:00:00	Espace Events sis à Abidjan, Cocody 2 Plateaux, Boulevard Latrille
PALM CI	Ordinaire	09/05/2019	09:30:00	Salle de Conférence de la CRRAE-UEMOA,sise à Abidjan - Plateau
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS	Ordinaire	09/05/2019	10:00:00	Salle Kodjo Eboucle du palais de la culture sis à treichville, Avenue Christiani à Abidjan
SAPH CI	Ordinaire	08/05/2019	09:30:00	Salle de Conférence de CRRAE-UEMOA (Versus Bank au Plateau)
SUCRIVOIRE	Ordinaire	03/05/2019	09:30:00	Auditorium de la CRRAE-UMOA sis Abidjan-Plateau (Rue Botreau Roussel)
SIB	Ordinaire	26/04/2019	09:00:00	Maison de l'Entreprise (CGECI), Abidjan-Plateau
CORIS BANK INTERNATIONAL	Mixte	25/04/2019	09:00:00	Hôtel SOPATEL Silmandé SA
ECOBANK TG	Ordinaire	25/04/2019	10:30:00	Salle de Conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, Lomé, Togo
SOLIBRA	Ordinaire	24/04/2019	09:00:00	Espace CRISTAL 8, rue du Chevalier de Clieu Zone 4 C << Salle PLATINIUM >> ABIDJAN
BANK OF AFRICA BN	Mixte	23/04/2019	10:00:00	AZALAI Hôtel à Cotonou
BANK OF AFRICA ML	Ordinaire	20/04/2019	09:30:00	Hôtel SALAM à Bamako
BANK OF AFRICA SN	Ordinaire	19/04/2019	09:30:00	Immeuble Elan II, 2eme Etage, Route de Ngor, Zone 12, Almadies à Dakar
ONATEL BF	Mixte	18/04/2019	10:00:00	ROYAL BEACH HOTEL,OUAGADOUGOU
SONATEL	Ordinaire	17/04/2019	10:00:00	Centre International de Conférences Abdou DIOUF (CICAD) à Diamniaio, Dakar
ECOBANK CI	Ordinaire	16/04/2019	10:00:00	Espace Latrille Events sis à Abidjan Cocody Deux Plateaux sur le Boulevard Latrille

BANK OF AFRICA CI	Ordinaire	10/04/2019	10:00:00	Salle Jewels du Patronat Ivoirien (CGECI) à Abidjan Plateau
BANK OF AFRICA NG	Ordinaire	05/04/2019	10:00:00	Centre de formation de la BOA-NIGER (sise à BOA-Siège)
SICABLE	Ordinaire	05/04/2019	09:00:00	Hôtel AZALAI, Bld VGE à ABIDJAN
BANK OF AFRICA BF	Ordinaire	02/04/2019	10:00:00	Salle WAONGO I de l'hôtel LAICO à Ouaga 2000
SERVAIR ABIDJAN CI	Ordinaire	28/03/2019	10:00:00	Salle JEWELS de la Maison de l'Entreprise C.G.E.C.I sise au plateau

L'actualité de la BRVM sur nos plateformes digitales

Infos BRVM

Pour recevoir les informations boursières par SMS, souscrivez :

MTN
Côte d'Ivoire : *430#
Bénin : *430*15#

orange
Côte d'Ivoire : #139#
Burkina Faso : *310#

Moov no limit
Côte d'Ivoire : *431#
Niger : *512*9#
Togo : *310#

Site web

www.brvm.org



Application Mobile

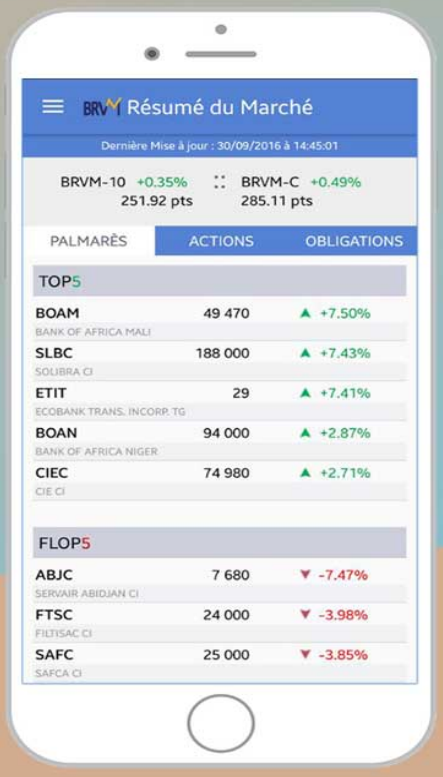

Disponible sur Google play

Disponible sur App Store

Nous suivre sur :

BRVM *Investissons pour une croissance économique plus forte et mieux partagée*

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

CREPMF

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

DECISION N° PCR / DA / 2019 / 1133-

PORTANT AGREMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) ATLANTIQUE ACTION EN QUALITE D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (OPCVM) SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,

Vu l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°24/99 relative à la note d'information des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

Vu l'Instruction n°45/2011 relative à l'organisation, au fonctionnement et la gestion des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°46/2011 révisée relative à la classification et aux règles d'allocation d'actifs des Organismes de Placement Collectif sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;

Vu l'avis favorable des Membres du Conseil Régional suite à la consultation à domicile du 30 août au 30 octobre 2018 ;

Vu la levée de la réserve constatée par le Secrétariat Général, le 06 mai 2019 ;

DECIDE

Article 1er

Le Fonds Commun de Placement (FCP) Atlantique Action est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP Atlantique Action est enregistré sous le numéro **FCP/2019-05.**

Article 2

Le FCP Atlantique Action présente les principales caractéristiques ci-après :

Dénomination	Atlantique Action
Type	Fonds Commun de Placement « Actions »
Promoteurs	SGI Atlantique Finance et SGO Atlantic Asset Management
Objet	Constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières
Valeur liquidative d'origine	5 000 FCFA
Forme des parts	Titres dématérialisés au porteur inscrits en compte à la SGO Atlantic Asset Management
Dépositaire	Atlantique Finance
Société de Gestion	Atlantic Asset Management
Commissaires aux Comptes	Titulaire : Ernst and Young Côte d'Ivoire représenté par M. Jean François ALBRECHT Suppléant : Cabinet Uniconseil représenté par M. Djué TIEMELE-YAO
Orientations de placement	Le Fonds sera investi à hauteur de 70 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions », en actions, et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public au sein de l'UEMOA et autorisé par le CREPMF.
Durée de placement recommandée	Cinq (05) ans au moins
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Quotidienne
Affectation de revenus	Distribution
Souscripteurs visés	Personnes physiques et morales résidentes ou non de l'UEMOA
Lieux de souscription/rachat	Les souscriptions et rachats sont reçus à la SGO Atlantic Asset Management, à la SGI Atlantique Finance et au niveau des réseaux de la Banque Atlantique dans la zone UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo).
Garantie de liquidité	Le FCP Atlantique Action bénéficie d'une garantie de liquidité de la Banque Atlantique Côte d'Ivoire, destinée à pallier les éventuelles crises de liquidité.

<table>
<tr><td>Modalités de souscription</td><td>Les ordres de souscription sont matérialisés par un bulletin de souscription mis à la disposition des agents placeurs (Banque Atlantique Bénin, Banque Atlantique Burkina Faso, Banque Atlantique Côte d'Ivoire, Banque Atlantique Mali, Banque Atlantique Niger, Banque Atlantique Sénégal, Banque Atlantique Togo, Atlantique Finance et Atlantic Asset Management).

Ces bulletins qui doivent être signés par le souscripteur, entraînent l'engagement irrévocable d'acheter dans la limite des parts disponibles.

Tout ordre de souscription accepté entraînera la constitution d'une provision d'un montant égal à la valeur liquidative de la part multipliée par le nombre de parts souscrites, augmentée de la commission de souscription.

Les souscriptions peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. Les souscriptions par apport de titres feront l'objet d'un contrôle et d'une évaluation par le commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes devra établir pour toute souscription par apport de titres, un rapport qui sera transmis au CREPMF. De plus, les souscriptions par apport de titres ne pourront pas se faire entre les OPCVM gérés par la SGO Atlantic Asset Management et les souscriptions par apport de parts ou d'actions d'OPCVM ne sont pas autorisées.

Les ordres de souscription traités sont ceux reçus par Atlantic Asset Management au plus tard à 12 heures GMT. Les ordres qui seraient reçus après cette heure seront traités le jour ouvré suivant. Les souscriptions sont traitées à la valeur liquidative du jour.</td></tr>
<tr><td>Modalités de rachat</td><td>Les porteurs de parts du FCP Atlantique Action ont le droit de demander à tout moment leur rachat par le Fonds. Les ordres de rachat doivent être transmis par l'intermédiaire d'un agent placeur à Atlantic Asset Management. Ces ordres doivent impérativement contenir la date et le nombre de parts dont le rachat est demandé.

Le rachat de parts est effectué par le FCP Atlantique Action chaque jour. Seuls sont traités les ordres de rachat reçus par Atlantic Asset Management au plus tard à 12 heures GMT. Les ordres qui seraient reçus après cette heure seront traités le jour ouvré suivant. Les rachats sont traités à la valeur liquidative du jour.

La valeur de rachat est la Valeur Liquidative de la part au jour de rachat, diminuée d'une éventuelle commission de rachat. Les rachats sont réglés par Atlantic Asset Management au client dans un délai maximum de trois (03) jours suivant le jour de rachat. Ce délai de rachat sera porté à dix (10) jours ouvrés si le montant du rachat calculé au jour de sa transmission à Atlantic Asset Management dépasse la valeur de 50 000 000 FCFA.

Par ailleurs, en cas d'insuffisance de liquidité, Atlantic Asset Management établira un avis adressé à la Banque Atlantique Côte d'Ivoire qui, dans les six (06) jours ouvrés de la réception de l'Avis d'Insuffisance de liquidité, fournira les fonds nécessaires.

L'actif du Fonds en dessous duquel il ne peut être procédé aux rachats de parts est fixé à 50 000 000 de FCFA.</td></tr>
<tr><td>Commission de souscription</td><td>1,50% HT au maximum de la valeur liquidative, acquise à la SGO</td></tr>
<tr><td>Commission de rachat</td><td>Dégressive en fonction de la durée de détention des parts de FCP comme suit :
<table>
<tr><td>1 an</td><td>2 ans</td><td>3 ans</td><td>4 ans</td><td>5 ans</td></tr>
<tr><td>1,50 %</td><td>1,50 %</td><td>1,00 %</td><td>0,50 %</td><td>0,00 %</td></tr>
</table>
La commission de rachat est acquise à la SGO Atlantic Asset Management.</td></tr>
</table>

Frais de fonctionnement et de gestion	**Commission de gestion** : 2 % HT/an de l'actif net **Frais de dépositaire** : 0,2 % HT du portefeuille titres détenu chez le Dépositaire. Ces frais incluent ceux dus à la BRVM et au DC/BR. **Redevance du CREPMF** : 1 000 000 FCFA l'an **Commission d'actifs sous gestion du CREPMF** : 0,01 % de l'actif sous gestion **Honoraires du Commissaire aux Comptes** : 2 000 000 FCFA HT maximum l'an, payés par le Fonds. **Commission de garantie** : 500 000 FCFA l'an pour la commission d'engagement fixe, et le cas échéant, une commission de réalisation de 5% l'an sur les sommes mises à disposition.

Article 3

La Note d'Information du FCP Atlantique Action a été visée sous le numéro **FCP/2019-05/NI-01-2019.**

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 5

La décision portant agrément du FCP Atlantique Action doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard 90 jours après sa notification.

Article 6

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 20 mai 2019

Le Président

Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
Le Président
01 B.P. 1878
ABIDJAN 01

Mamadou NDIAYE

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

CREPMF

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

DECISION N° PCR / DA / 2019 / 134

PORTANT AGREMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) ATLANTIQUE LIQUIDITÉ EN QUALITE D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (OPCVM) SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,

Vu l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°24/99 relative à la note d'information des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

Vu l'Instruction n°45/2011 relative à l'organisation, au fonctionnement et la gestion des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°46/2011 révisée relative à la classification et aux règles d'allocation d'actifs des Organismes de Placement Collectif sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;

Vu l'avis favorable des Membres du Conseil Régional suite à la consultation à domicile du 30 août au 30 octobre 2018 ;

Vu la levée de la réserve constatée par le Secrétariat Général, le 06 mai 2019 ;

DECIDE

Article 1er

Le Fonds Commun de Placement (FCP) Atlantique Liquidité est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP Atlantique Liquidité est enregistré sous le numéro **FCP/2019-04.**

Article 2

Le FCP Atlantique Liquidité présente les principales caractéristiques ci-après :

Dénomination	Atlantique Liquidité
Type	Fonds Commun de Placement « Obligations à court terme »
Promoteurs	SGI Atlantique Finance et SGO Atlantic Asset Management
Objet	Constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières
Valeur liquidative d'origine	5 000 FCFA
Forme des parts	Titres dématérialisés au porteur inscrits en compte à la SGO Atlantic Asset Management
Dépositaire	Atlantique Finance
Société de Gestion	Atlantic Asset Management
Commissaires aux Comptes	Titulaire : Ernst and Young Côte d'Ivoire représenté par M. Jean François ALBRECHT Suppléant : Cabinet Uniconseil représenté par M. Djué TIEMELE-YAO
Orientations de placement	Le portefeuille du Fonds sera investi comme suit : - 70% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations à court terme » ou titres de FCTC, en : • Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne au sein de l'Union dont la durée de vie restante ne dépasse pas les deux ans ; • Bons, obligations assimilables du trésor et emprunts obligataires garantis par un Etat de l'Union dont la durée de vie restante ne dépasse pas les deux ans ; • Valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par les Etats de l'Union ; • Valeurs mobilières représentant des titres à court terme émis sur le marché monétaire régional. Ou - 90% au moins des actifs, hors liquidités, en titre d'OPCVM « obligations à court terme » ou titres de FCTC
Durée de placement recommandée	Six (06) à douze (12) mois
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Quotidienne

Affectation de revenus	Distribution
Souscripteurs visés	Personnes physiques et morales résidentes ou non de l'UEMOA
Lieux de souscription/rachat	Les souscriptions et rachats sont reçus à la SGO Atlantic Asset Management, à la SGI Atlantique Finance et au niveau des réseaux de la Banque Atlantique dans la zone UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo).
Garantie de liquidité	Le FCP Atlantique Liquidité bénéficie d'une garantie de liquidité de la Banque Atlantique Côte d'Ivoire, destinée à pallier les éventuelles crises de liquidité.
Modalités de souscription	Les ordres de souscription sont matérialisés par un bulletin de souscription mis à la disposition des agents placeurs (Banque Atlantique Bénin, Banque Atlantique Burkina Faso, Banque Atlantique Côte d'Ivoire, Banque Atlantique Mali, Banque Atlantique Niger, Banque Atlantique Sénégal, Banque Atlantique Togo, Atlantique Finance et Atlantic Asset Management). Tout ordre de souscription accepté entraînera la constitution d'une provision d'un montant égal à la valeur liquidative de la part multipliée par le nombre de parts souscrites dans les livres d'Atlantic Asset Management. Les souscriptions peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. Les souscriptions par apport de titres feront l'objet d'un contrôle et d'une évaluation par le commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes devra établir pour toute souscription par apport de titres, un rapport qui sera transmis au CREPMF. De plus, les souscriptions par apport de titres ne pourront pas se faire entre les OPCVM gérés par la SGO Atlantic Asset Management et les souscriptions par apport de parts ou d'actions d'OPCVM ne sont pas autorisées. Les ordres de souscription traités sont ceux reçus par Atlantic Asset Management au plus tard à 12 heures GMT. Les ordres qui seraient reçus après cette heure seront traités le jour ouvré suivant. Les souscriptions sont traitées à la valeur liquidative du jour.
Modalités de rachat	Les porteurs de parts du FCP Atlantique Liquidité ont le droit de demander à tout moment leur rachat par le Fonds. Les ordres de rachat doivent être transmis par l'intermédiaire d'un agent placeur à Atlantic Asset Management. Ces ordres doivent impérativement contenir la date et le nombre de parts dont le rachat est demandé. Le rachat de parts est effectué par le FCP Atlantique Liquidité chaque Jour. Seuls sont traités les ordres de rachat reçus par Atlantic Asset Management au plus tard à 12 heures GMT. Les ordres qui seraient reçus après cette heure seront traités le Jour ouvré suivant. Les rachats sont traités à la valeur liquidative du jour. La valeur de rachat est calculée comme étant la Valeur Liquidative de la part au jour de rachat, diminuée d'un droit de sortie. Les rachats sont réglés par Atlantic Asset Management au client dans un délai maximum de trois (03) jours suivant le jour de rachat. Ce délai de rachat sera porté à dix (10) jours ouvrés si le montant du rachat calculé au jour de sa transmission à Atlantic Asset Management dépasse la valeur de 50 000 000 FCFA. Par ailleurs, en cas d'insuffisance de liquidité, Atlantic Asset Management établira un avis adressé à la Banque Atlantique Côte d'Ivoire qui, dans les six (06) jours ouvrés de la réception de l'Avis d'Insuffisance de Liquidité, fournira les fonds nécessaires. L'actif du Fonds en dessous duquel il ne peut être procédé aux rachats de parts est fixé à 50 000 000 de FCFA.

Commission de souscription	Néant
Commission de rachat	Néant
Frais de fonctionnement et de gestion	**Commission de gestion** : 1 % HT/an de l'actif net **Frais de dépositaire** : 0,1 % HT du portefeuille titres détenu chez le Dépositaire. Ces frais n'incluent pas ceux dus à la BRVM et au DC/BR qui sont de 0,03% **Redevance du CREPMF** : 1 000 000 FCFA l'an **Commission d'actifs sous gestion du CREPMF** : 0,01 % de l'actif sous gestion **Honoraires du Commissaire aux Comptes** : 2 000 000 FCFA HT maximum l'an, payés par le Fonds. **Commission de garantie** : 500 000 FCFA l'an pour la commission d'engagement fixe, et le cas échéant, une commission de réalisation de 5% l'an sur les sommes mises à disposition.

Article 3

La Note d'Information du FCP Atlantique Liquidité a été visée sous le numéro **FCP/2019-04/NI-01-2019.**

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 5

La décision portant agrément du FCP Atlantique Liquidité doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard 90 jours après sa notification.

Article 6

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 20 mai 2019

Le Président

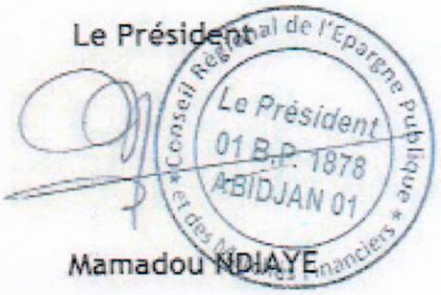

Mamadou NDIAYE

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

CREPMF

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

DECISION N° PCR / DA / 2019 / 135 - -

PORTANT AGREMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) ATLANTIQUE HORIZON EN QUALITE D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (OPCVM) SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,

Vu l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°24/99 relative à la note d'information des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

Vu l'Instruction n°45/2011 relative à l'organisation, au fonctionnement et la gestion des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°46/2011 révisée relative à la classification et aux règles d'allocation d'actifs des Organismes de Placement Collectif sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;

Vu l'avis favorable des Membres du Conseil Régional suite à la consultation à domicile du 30 août au 30 octobre 2018 ;

Vu la levée de la réserve constatée par le Secrétariat Général, le 06 mai 2019 ;

DECIDE

Article 1er

Le Fonds Commun de Placement (FCP) Atlantique Horizon est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP Atlantique Horizon est enregistré sous le numéro FCP/2019-03.

Article 2

Le FCP Atlantique Horizon présente les principales caractéristiques ci-après :

Dénomination	Atlantique Horizon
Type	Fonds Commun de Placement « Diversifié »
Promoteurs	SGI Atlantique Finance et SGO Atlantic Asset Management
Objet	Constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières
Valeur liquidative d'origine	5 000 FCFA
Forme des parts	Titres dématérialisés au porteur inscrits en compte à la SGO Atlantic Asset Management
Dépositaire	Atlantique Finance
Société de Gestion	Atlantic Asset Management
Commissaires aux Comptes	Titulaire : Ernst and Young Côte d'Ivoire représenté par M. Jean François ALBRECHT Suppléant : Cabinet Uniconseil représenté par M. Djué TIEMELE-YAO
Orientations de placement	L'actif du Fonds ne peut à aucun moment être investi à hauteur de plus de 70 % en actions et/ou assimilés, ni être investi à hauteur de plus de 70 % en obligations à court terme ou à moyen et long terme, en titres de créances émis sur le marché monétaire, en titres d'autres OPCVM ou de FCTC.
Durée de placement recommandée	Trois (03) ans au moins
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Quotidienne
Affectation de revenus	Distribution
Souscripteurs visés	Personnes physiques ou morales résidentes ou non de l'UEMOA
Lieux de souscription/rachat	Les souscriptions et rachats sont reçus à la SGO Atlantic Asset Management, à la SGI Atlantique Finance et au niveau des réseaux de la Banque Atlantique dans la zone UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo).
Garantie de liquidité	Le FCP Atlantique Horizon bénéficie d'une garantie de liquidité de la Banque Atlantique Côte d'Ivoire, destinée à pallier les éventuelles crises de liquidité.
Modalités de souscription	Les ordres de souscription sont matérialisés par un bulletin de souscription mis à la disposition des agents placeurs (Banque Atlantique Bénin, Banque Atlantique Burkina Faso, Banque Atlantique Côte d'Ivoire, Banque Atlantique Mali, Banque Atlantique Niger, Banque Atlantique Sénégal, Banque Atlantique Togo, Atlantique Finance et

	Atlantic Asset Management). Ces bulletins qui doivent être signés par le souscripteur, entraînent l'engagement irrévocable d'acheter dans la limite des parts disponibles. Tout ordre de souscription accepté entraînera la constitution d'une provision d'un montant égal à la valeur liquidative de la part multipliée par le nombre de parts souscrites, augmentée des commissions de souscription. Les souscriptions peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. Les souscriptions par apport de titres feront l'objet d'un contrôle et d'une évaluation par le commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes devra établir pour toute souscription par apport de titres, un rapport qui sera transmis au CREPMF. De plus, les souscriptions par apport de titres ne pourront pas se faire entre les OPCVM gérés par la SGO Atlantic Asset Management et les souscriptions par apport de parts ou d'actions d'OPCVM ne sont pas autorisées. Les ordres de souscription traités sont ceux reçus par Atlantic Asset Management au plus tard à 12 heures GMT. Les ordres qui seraient reçus après cette heure seront traités le jour ouvré suivant. Les souscriptions sont traitées à la valeur liquidative du jour.
Modalités de rachat	Les porteurs de parts du FCP Atlantique Horizon ont le droit de demander à tout moment leur rachat par le Fonds. Les ordres de rachat doivent être transmis par l'intermédiaire d'un agent placeur à Atlantic Asset Management. Ces ordres doivent impérativement contenir la date et le nombre de parts dont le rachat est demandé. Le rachat de parts est effectué par le FCP Atlantique Horizon chaque Jour. Seuls sont traités les ordres de rachat reçus par Atlantic Asset Management au plus tard à 12 heures GMT. Les ordres qui seraient reçus après cette heure seront traités le jour ouvré suivant. Les rachats sont traités à la valeur liquidative du jour. La valeur de rachat est calculée comme étant la Valeur Liquidative de la part au jour de rachat, diminuée d'un droit de sortie. Les rachats sont réglés par Atlantic Asset Management au client dans un délai maximum de trois (03) jours suivant le jour de rachat. Ce délai de rachat sera porté à dix (10) jours ouvrés si le montant du rachat calculé au jour de sa transmission à Atlantic Asset Management dépasse la valeur de 50 000 000 FCFA. Par ailleurs, en cas d'insuffisance de liquidité, Atlantic Asset Management établira un avis adressé à Banque Atlantique Côte d'Ivoire qui, dans les six (06) jours ouvrés de la réception de l'Avis d'Insuffisance de liquidité, fournira les fonds nécessaires. L'actif du Fonds en dessous duquel il ne peut être procédé aux rachats de parts est fixé à 50 000 000 de FCFA.
Frais de fonctionnement et de gestion	**Commission de gestion :** 1,5 % HT/an de l'actif net **Frais de dépositaire :** 0,2 % HT du portefeuille titres détenu chez le Dépositaire. Ces frais incluent ceux dus à la BRVM et au DC/BR. **Redevance du CREPMF :** 1 000 000 FCFA l'an **Commission d'actifs sous gestion du CREPMF :** 0,01 % de l'actif sous gestion **Honoraires du Commissaire aux Comptes :** 2 000 000 FCFA HT maximum l'an, payés par le Fonds. **Commission de garantie :** 500 000 FCFA l'an pour la commission d'engagement fixe, et le cas échéant, une commission de réalisation de 5% l'an sur les sommes mises à disposition.

Commission de souscription	1% HT au maximum de la valeur liquidative, acquise à la SGO
Commission de rachat	Dégressive en fonction de la durée de détention des parts de FCP comme suit : 1 an : 1,50 % ; 2 ans : 1,25 % ; 3 ans : 0,75 % ; 4 ans : 0,0 % La commission de rachat est acquise à la SGO Atlantic Asset Management.

Article 3

La Note d'Information du FCP Atlantique Horizon a été visée sous le numéro **FCP/2019-03/NI-01-2019.**

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 5

La décision portant agrément du FCP Atlantique Horizon doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard 90 jours après sa notification.

Article 6

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 20 mai 2019

Le Président

Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
Le Président
01 B.P. 1878
ABIDJAN 01

Mamadou NDIAYE

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

CREPMF

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

DECISION N° PCR / DA / 2019 / 136 -

PORTANT AGREMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) ATLANTIQUE SERENITE EN QUALITE D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (OPCVM) SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,

Vu l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;

Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°24/99 relative à la note d'information des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

Vu l'Instruction n°45/2011 relative à l'organisation, au fonctionnement et la gestion des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu l'Instruction n°46/2011 révisée relative à la classification et aux règles d'allocation d'actifs des Organismes de Placement Collectif sur le marché financier régional de l'UMOA ;

Vu la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;

Vu l'avis favorable des Membres du Conseil Régional suite à la consultation à domicile du 30 août au 30 octobre 2018 ;

Vu la levée de la réserve constatée par le Secrétariat Général, le 06 mai 2019 ;

DECIDE

Article 1er

Le Fonds Commun de Placement (FCP) Atlantique Sérénité est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP Atlantique Sérénité est enregistré sous le numéro **FCP/2019-02.**

Article 2

Le FCP Atlantique Sérénité présente les principales caractéristiques ci-après :

Dénomination	Atlantique Sérénité
Type	Fonds Commun de Placement « Obligations à moyen et long terme »
Promoteurs	SGI Atlantique Finance et SGO Atlantic Asset Management
Objet	Constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières
Valeur liquidative d'origine	5 000 FCFA
Forme des parts	Titres dématérialisés au porteur inscrits en compte à la SGO Atlantic Asset Management
Dépositaire	Atlantique Finance
Société de Gestion	Atlantic Asset Management
Commissaires aux Comptes	Titulaire : Ernst and Young Côte d'Ivoire représenté par M. Jean François ALBRECHT Suppléant : Cabinet Uniconseil représenté par M. Djué TIEMELE-YAO
Orientations de placement	Le portefeuille du Fonds sera investi comme suit : - 90 % au moins au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations à moyen et long terme » et liquidités, en ✓ emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne ou par placement privé dont la durée de vie restante excède deux ans ; ✓ obligations du trésor et emprunts obligataires garantis par les Etats de l'Union dont la durée de vie restante dépasse deux ans ; ✓ valeurs mobilières représentant des titres de créance à moyen et long terme émis par les Etats de l'Union ; ✓ valeurs mobilières représentant des titres à moyen et long terme émis sur le marché monétaire. - 10 % au plus en liquidités
Durée de placement recommandée	Trois (03) ans au moins
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Quotidienne
Affectation de revenus	Distribution
Souscripteurs visés	Personnes physiques ou morales résidentes ou non de l'UEMOA

Lieux de souscription/rachat	Les souscriptions et rachats sont reçus à la SGO Atlantic Asset Management, à la SGI Atlantique Finance et au niveau des réseaux de la Banque Atlantique dans la zone UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo).
Garantie de liquidité	Le FCP Atlantique Sérénité bénéficie d'une garantie de liquidité de la Banque Atlantique Côte d'Ivoire, destinée à pallier les éventuelles crises de liquidité.
Modalités de souscription	Les ordres de souscription sont matérialisés par un bulletin de souscription mis à la disposition des agents placeurs (Banque Atlantique Bénin, Banque Atlantique Burkina Faso, Banque Atlantique Côte d'Ivoire, Banque Atlantique Mali, Banque Atlantique Niger, Banque Atlantique Sénégal, Banque Atlantique Togo, Atlantique Finance et Atlantic Asset Management). Ces bulletins qui doivent être signés par le souscripteur, entraînent l'engagement irrévocable d'acheter dans la limite des parts disponibles. Tout ordre de souscription accepté entraînera la constitution d'une provision d'un montant égal à la valeur liquidative de la part multipliée par le nombre de parts souscrites dans les livres d'Atlantic Asset Management, augmenté des commissions de souscription. Les souscriptions peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. Les souscriptions par apport de titres feront l'objet d'un contrôle et d'une évaluation par le commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes devra établir pour toute souscription par apport de titres, un rapport qui sera transmis au CREPMF. De plus, les souscriptions par apport de titres ne pourront pas se faire entre les OPCVM gérés par la SGO Atlantic Asset Management et les souscriptions par apport de parts ou d'actions d'OPCVM ne sont pas autorisées. Les ordres de souscription traités sont ceux reçus par Atlantic Asset Management au plus tard à 12 heures GMT. Les ordres qui seraient reçus après cette heure seront traités le Jour ouvré suivant. Les souscriptions sont traitées à la valeur liquidative du jour.
Modalités de rachat	Les porteurs de parts du FCP Atlantique Sérénité ont le droit de demander à tout moment leur rachat par le Fonds. Les ordres de rachat doivent être transmis par l'intermédiaire d'un agent placeur à Atlantic Asset Management. Ces ordres doivent impérativement contenir la date et le nombre de parts dont le rachat est demandé. Le rachat de parts est effectué par le FCP Atlantique Sérénité chaque Jour. Seuls sont traités les ordres de rachat reçus par Atlantic Asset Management au plus tard à 12 heures GMT. Les ordres qui seraient reçus après cette heure seront traités le Jour ouvré suivant. Les rachats sont traités à la valeur liquidative du jour. La valeur de rachat est calculée comme étant la Valeur Liquidative de la part au jour de Rachat, diminuée d'un droit de sortie. Les rachats sont réglés par Atlantic Asset Management au client dans un délai maximum de trois (03) jours suivant le jour de rachat. Ce délai de rachat sera porté à dix (10) jours ouvrés si le montant du rachat calculé au jour de sa transmission à Atlantic Asset Management dépasse la valeur de 50 000 000 FCFA. Par ailleurs, en cas d'insuffisance de liquidité, Atlantic Asset Management établira un avis adressé à Banque Atlantique Côte d'Ivoire qui, dans les six (06) jours ouvrés de la réception de l'Avis d'Insuffisance de liquidité, fournira les fonds nécessaires. L'actif du Fonds en dessous duquel il ne peut être procédé aux rachats de parts est fixé à 50 000 000 de FCFA.

Frais de fonctionnement et de gestion	**Commission de gestion** : 1,25 % HT/an de l'actif net **Frais de dépositaire** : 0,2 % HT du portefeuille titres détenu chez le Dépositaire. Ces frais incluent ceux dus à la BRVM et au DC/BR. **Redevance du CREPMF** : 1 000 000 FCFA l'an **Commission d'actifs sous gestion du CREPMF** : 0,01 % de l'actif sous gestion **Honoraires du Commissaire aux Comptes** : 2 000 000 FCFA HT maximum l'an, payés par le Fonds. **Commission de garantie** : 500 000 FCFA l'an pour la commission d'engagement fixe, et le cas échéant, une commission de réalisation de 5% l'an sur les sommes mises à disposition.
Commission de souscription	1% HT au maximum de la valeur liquidative, acquise à la SGO
Commission de rachat	Néant

Article 3

La Note d'Information du FCP Atlantique Sérénité a été visée sous le numéro **FCP/2019-02/NI-01-2019.**

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 5

La décision portant agrément du FCP Atlantique Sérénité doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard 90 jours après sa notification.

Article 6

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 20 mai 2019

Le Président

Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
Le Président
01 B.P. 1878
ABIDJAN 01

Mamadou NDIAYE

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Siège Social : 18, Rue Joseph Anoma – 01 B.P. 3802 Abidjan 01
Tel: (225) 20 326 685 / 20 326 686 Fax : (225) 20 326 684 E-mail : brvm@brvm.org
Site Internet : www.brvm.org

Antennes BENIN Tél : 229 312126 | BURKINA FASO Tél : 226 308773 | COTE D'IVOIRE Tél : 225 20326685 | GUINEE BISSAU Tél : 225 20326686 | MALI Tél : 223 232354 | NIGER Tél : 227 736692 | SENEGAL Tél : 221 8211518 | TOGO Tél : 228 212305

AVIS N°155 - 2019 / BRVM / DG

Nouvelle composition de l'indice BRVM 10

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, qu'à l'issue de la révision trimestrielle des indices boursiers, elle a procédé à la modification de la composition de l'indice BRVM 10.

La nouvelle composition se présente comme suit :

1-	ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED TG	-	ETIT
2-	SONATEL SN	-	SNTS
3-	SOCIETE GENERALE CI	-	SGBC
4-	ECOBANK CI	-	ECOC
5-	ONATEL BF	-	ONTBF
6-	TOTAL CI	-	TTLC
7-	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE CI	-	SIBC
8-	BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CI	-	SDSC
9-	CFAO MOTORS CI	-	CFAC
10-	UNIWAX CI	-	UNXC

Sociétés sortant de l'indice :

ORAGROUP TG	-	ORGT
CIE CI	-	CIEC

Sociétés entrant dans l'indice :

CFAO MOTORS CI	-	CFAC
UNIWAX CI	-	UNXC

Par cette mise à jour, la Bourse Régionale continue d'assurer le respect des critères d'éligibilité pour chacun des titres composant l'indice BRVM 10 afin qu'il offre une meilleure représentation de la liquidité du marché.

Fait à Abidjan, le 1er octobre 2019

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des Finances, de l'Administration et des Ressources Humaines,
Chargé de l'Intérim



Maxime DESSOU

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Siège Social : 18, Rue Joseph Anoma – 01 B.P. 3802 Abidjan 01
Tel: (225) 20 326 685 / 20 326 686 Fax : (225) 20 326 684 E-mail : brvm@brvm.org
Site Internet : www.brvm.org

Antennes
BENIN Tél : 229 312126 | BURKINA FASO Tél : 226 308773 | COTE D'IVOIRE Tél : 225 20315556 | GUINEE BISSAU Tél : 225 20326686 | MALI Tél : 223 44901810 | NIGER Tél : 227 736692 | SENEGAL Tél : 221 8211518 | TOGO Tél : 228 22212305

AVIS N°156 - 2019 / BRVM / DG

Transaction Sur Dossier

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché qu'une (1) Transaction Sur Dossier a été réalisée ce mardi 1er octobre 2019.

Elle a porté sur un total de 250 actions SONATEL SN au prix unitaire de 5 FCFA, soit une valeur totale de 1 250 FCFA.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays membre de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 1er octobre 2019

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des Finances, de l'Administration et des Ressources Humaines,
Chargé de l'Intérim

Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA - ABIDJAN
LE DIRECTEUR GENERAL

Maxime DESSOU

WARA | WEST AFRICA RATING AGENCY
IMMEUBLE EL HADJI FALLOU 8EME ETAGE| CITE KEUR GORGUI
| DAKAR | SENEGAL
+221 33 824 60 14 | +221 77 485 18 86

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

WARA affirme à nouveau la notation de Filtisac à « A » en octobre 2019. La perspective reste stable.

Dakar - Le 01/10/2019

West Africa Rating Agency (WARA) affirme à nouveau la notation de long terme de Filtisac SA, en grade d'investissement, tandis que sa notation de court terme est « w-3 ». La perspective attachée à ces notations reste stable.

Simultanément, sur son échelle internationale, WARA affirme aussi la notation de Filtisac à iBB-/Stable/iw-5.

Ces notes reflètent en premier lieu la position de leader de FILTISAC sur le marché de l'emballage en Afrique francophone. Un des fleurons de l'industrie manufacturière ivoirienne, Filtisac continue d'être l'acteur majeur dans la région en matière de sacs et d'emballages rigides. La gouvernance est saine, la vision claire et la stratégie de différenciation par la qualité pertinente. En outre, la demande pour les produits d'emballage devrait continuer de croître dans la région. L'Afrique de l'Ouest est une région essentiellement agricole, qui aura encore longtemps besoin de sacs en jute et en fibres synthétiques, difficilement substituables. En outre, l'émergence d'une classe moyenne qui modifie ses habitudes de consommation et l'industrialisation croissante de la région devraient sous-tendre la généralisation spectaculaire des emballages rigides.

De surcroit, Filtisac se prévaut d'un bon degré de diversification, tant en matière de mix produit qu'en terme de couverture géographique. Les produits de Filtisac, i.e. les sacs en jute, les sacs en fibres synthétiques et les emballages rigides couvrent de larges besoins d'emballage, dans une grande partie de l'Afrique francophone. Sur le plan financier, Filtisac se caractérise par un niveau robuste de liquidité, une rentabilité satisfaisante et un endettement modéré, mais en hausse. Ses fonds propres sont élevés et lui permettront de financer sans difficulté ses éventuels investissements futurs, d'autant plus que l'entreprise devrait faire un usage plus agressif du levier financier.

Cela dit, l'environnement régional est souvent instable tant économiquement que politiquement, malgré son potentiel de croissance important. En outre, la concurrence est intense. De petits producteurs locaux et de nombreux importateurs déployant une concurrence par les prix pour des produits de moins bonne qualité ont comprimé les parts de marché de Filtisac, forçant l'entreprise à se différencier davantage par la qualité et à accélérer son avantage technologique. Dans chacune des trois filières, les enjeux et les facteurs-clés de succès sont différents : pour les sacs en jute et synthétiques, l'accent est mis sur la compression du prix de revient en modulant les intrants ainsi que sur la réduction des charges fixes ; pour les emballages rigides, il s'agit de saturer l'outil de production en renforçant la force de vente. Enfin, la sacherie est un métier mature, où les marges sont modestes, et où la dépendance aux cours des matières premières reste importante.

La notation de Filtisac ne bénéficie d'aucun facteur de support externe. En revanche, la notation intègre explicitement l'assistance permanente que reçoit Filtisac de son actionnaire de référence, IPS West Africa, une holding opérationnelle affiliée au Fonds Aga Khan pour le Développement Economique (AKFED).

Une amélioration de la notation de Filtisac est tributaire: i) d'une amélioration de l'environnement macroéconomique dans la sous-région en général, et en Côte d'Ivoire en particulier, à même de conduire au rehaussement du plafond souverain ivoirien (aujourd'hui maintenu au niveau de 'A+' par WARA) ; ii) d'une amélioration de la trésorerie nette de l'entreprise, corollaire de la maitrise durable de son BFR, sans volatilité; iii) du maintien de sa compétitivité prix et hors-prix, malgré l'intensification de la concurrence, notamment par l'amélioration des processus de production et l'optimisation des intrants de fabrication, entamées depuis quelques années déjà, à même d'abaisser le prix de revient et de comprimer le point mort (ou seuil de rentabilité).

Une détérioration de la notation de Filtisac serait la conséquence: i) d'une nouvelle crise politique ou sanitaire impactant la Côte d'Ivoire ou la sous-région; ii) d'une perte significative de parts de marché sur son marché domestique et/ou sous régional; iii) de la hausse significative de ses charges, notamment relatives aux achats de matières premières, à même de consumer les bénéfices susceptibles de provenir de ses investissements technologiques et de ses économies de charges fixes; iv) d'une demande pour les emballages rigides inférieure aux prévisions de moyen terme ; ou v) d'un usage du levier financier que WARA jugerait excessif ou difficilement soutenable sur le long terme.

Par sa perspective **stable**, WARA signale que la probabilité d'occurrence des scénarios favorables est égale à celle des scénarios défavorables à moyen terme, ce qui signifie en d'autres termes que la notation actuelle de Filtisac contient autant de possibilités de rehaussement que de risques d'abaissement.

La méthodologie de notation que WARA utilise pour la notation de Filtisac est la méthodologie de notation des entreprises industrielles et commerciales, publiée en juillet 2012, puis révisée en janvier 2019 ; elle est disponible sur le site Internet de WARA : www.wara-ratings.com

Les sources d'information utilisées par WARA pour la conduite de la notation de Filtisac sont principalement les informations privatives obtenues lors des échanges avec le management de Filtisac au cours du mois de mai 2019. Ces informations, couplées à des sources publiquement disponibles, sont considérées par WARA comme pertinentes et suffisantes pour la conduite de la notation de Filtisac.

Enfin, WARA précise que la notation de Filtsac est sollicitée et participative, c'est-à-dire qu'elle fait suite à une requête en notation de la part de Filtisac, et que l'équipe dirigeante de la société a pris une part active aux échanges avec les équipes analytiques de WARA.

La note de Filtisac de « A » est donc quatre crans au-dessus de la note acceptée par le CREPMF pour émettre des titres obligataires sans garantie.

Le rapport de notation complet est disponible sur le site internet de WARA : www.wara-ratings.com.

CONTACT
Landry TIENDREBEOGO
Analyste principal
landry.tiendrebeogo@rating-africa.org
+221 33 824 60 14 | +226 70 66 06 12

CALENDRIER DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

ANNEE : 2019

Titres	Montant du dividende net par action en FCFA	Numéro de l'Avis	Date de publication de l'Avis au BOC	Ex-dividende	Date de paiement du dividende
				T-2	T
BOA BURKINA FASO	366	040-2019 BRVMDG	11/04/2019	29/04/2019	02/05/2019
SONATEL SN	1 500	048-2019 BRVMDG	23/04/2019	10/05/2019	14/05/2019
BOA MALI	271	050-2019 BRVMDG	24/04/2019	13/05/2019	15/05/2019
ECOBANK CI	241	055-2019 BRVMDG	30/04/2019	13/05/2019	15/05/2019
BOA COTE D'IVOIRE	306	045-2019 BRVMDG	19/04/2019	16/05/2019	20/05/2019
BOA BENIN	416	054-2019 BRVMDG	29/04/2019	20/05/2019	22/05/2019
BOA NIGER	385,95	041-2019 BRVMDG	11/04/2019	23/05/2019	27/05/2019
SERVAIR ABIDJAN CI	123,717	072-2019 BRVMDG	17/05/2019	23/05/2019	27/05/2019
BOA SENEGAL	160	053-2019 BRVMDG	25/04/2019	29/05/2019	03/06/2019
ONATEL BF	409,36	066-2019 BRVMDG	14/05/2019	29/05/2019	03/06/2019
SICABLE CI	75	073-2019 BRVMDG	17/05/2019	29/05/2019	03/06/2019
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CI	184	069-2019 BRVMDG	15/05/2019	03/06/2019	06/06/2019
SOLIBRA CI	1 368	071-2019 BRVMDG	16/05/2019	03/06/2019	06/06/2019
ORAGROUP TOGO	56,73	091-2019 BRVMDG	14/06/2019	27/06/2019	01/07/2019
CORIS BANK INTERNATIONAL	402	092-2019 BRVMDG	17/06/2019	03/07/2019	05/07/2019
SIB CI	252	098-2019 BRVMDG	20/06/2019	03/07/2019	05/07/2019
NSIA BANQUE CI	194,2	102-2019 BRVMDG	25/06/2019	05/07/2019	09/07/2019
UNIWAX CI	181,8	101-2019 BRVMDG	25/06/2019	09/07/2019	11/07/2019
SOGB CI	126	100-2019 BRVMDG	25/06/2019	11/07/2019	15/07/2019
BICI CI	182,9	110-2019 BRVMDG	03/07/2019	15/07/2019	17/07/2019
BERNABE CI	45	109-2019 BRVMDG	02/07/2019	17/07/2019	19/07/2019
CFAO MOTORS CI	31,50	115-2019 BRVMDG	09/07/2019	19/07/2019	23/07/2019
TOTAL SN	105,30	119-2019 BRVMDG	12/07/2019	25/07/2019	29/07/2019
FILTISAC CI	110	103-2019 BRVMDG	25/06/2019	29/07/2019	31/07/2019
SOCIETE GENERALE CI	206	117-2019 BRVMDG	12/07/2019	29/07/2019	31/07/2019
VIVO ENERGY CI	64,286	123-2019 BRVMDG	19/07/2019	31/07/2019	02/08/2019

CIE CI	79,23	127-2019 BRVMDG	25/07/2019	06/08/2019	09/08/2019
SMB CI	450	138-2019 BRVMDG	16/08/2019	28/08/2019	30/08/2019
TRACTAFRIC MOTORS CI	9 623	144-2019 BRVMDG	04/09/2019	16/09/2019	18/09/2019
SERVAIR ABIDJAN CI	41,239003	148-2019 BRVMDG	10/09/2019	26/09/2019	30/09/2019
TOTAL CI	108,40	154-2019 BRVMDG	26/09/2019	09/10/2019	11/10/2019

BULLETIN OFFICIEL

OPCVM: FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

mardi 1 octobre 2019

Sociétés de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Valeur Liquidative					Variation		
				Origine	Précédente		Actuelle		Origine		Précédent
					Valeur	Date	Valeur	Date	Date	%	%
QUOTIDIENNES											
AFRICABOURSE ASSET MANAGEMENT	AFRICABOURSE SA	**FCP AAM CAPITAL SUR**	OCT	5 000	6 902,74	27/09/2019	6 905,20	30/09/2019	10/10/2012	38,10%	0,04%
		FCP AAM EPARGNE CROISSANCE	D	5 000	5 414,94	27/09/2019	5 404,31	30/09/2019	19/11/2012	8,09%	-0,20%
		FCP AAM OBLIGATIS	OMLT	5 000	7 027,20	27/09/2019	7 030,01	30/09/2019	12/09/2012	40,60%	0,04%
		FCP AAM EPARGNE ACTION	A	5 000	2 751,93	27/09/2019	2 734,09	30/09/2019	16/01/2017	-45,32%	-0,65%
AFRICAM SA	SBIF	**FCP EXPANSIO**	D	5 000	7 959,21	24/09/2019	ND	ND	01/01/2013	-	-
		FCP SECURITAS	OMLT	5 000	6 180,35	24/09/2019	ND	ND	01/01/2013	-	-
		FCP VALORIS	A	5 000	5 737,95	24/09/2019	ND	ND	01/01/2013	-	-
AFRICAINE DE GESTION D'ACTIFS	SGI AGI	**FCP CAPITAL PLUS**	D	1 000	1 011,74	27/09/2019	1 014,33	30/09/2019	11/03/2019	1,43%	0,26%
		FCP CONFORT PLUS	OMLT	1000	1 033,11	27/09/2019	1 033,47	30/09/2019	11/03/19	3,35%	0,035%
ATLANTIC ASSET MANAGEMENT	ATLANTIQUE FINANCE	**FCP ATLANTIQUE CROISSANCE**	D	5 000	4 289,30	27/09/2019	ND	ND	30/05/2015	-	-
		FCP ATLANTIQUE SECURITE	OMLT	5 000	5 573,95	27/09/2019	ND	ND	30/05/2015	-	-
BNI GESTION	BNI FINANCES	**FCP CAPITAL CROISSANCE**	D	10 000	ND	13/08/2019	ND	14/08/2019			
		FCP OBLIG SECURITE	OMLT	10 000	9 457,00		ND	ND	06/06/2014	-	-
		FCP DYNAMIC SAVINGS	D	10 000	ND	13/08/2019	ND	14/08/2019			
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	**FCP Emergence**	D	5 000	6 498,97	25/09/2019	ND	ND	Fev.2010	-	-
		FCP Treso Monea	OCT	25 000 000	32 047 173,65	25/09/2019	ND	ND	Dec. 2013	-	-
BRM ASSET MANAGEMENT	BRM	**FCP "BRM DYNAMIQUE"**	D	10 000	12 923,13	08/09/2014	ND	ND	12/03/2009	-	-
		FCP "BRM OBLIGATAIRE"	D	10 000	12 057,50	17/10/2014	ND	ND	12/03/2009	-	-
CGF GESTION	CGF BOURSE	**FCP ACTIONS PHARMACIE**	A	1000	884,34	27/09/2019	882,71	30/09/2019	25/07/14	-11,73%	-0,18%
		FCP AL BARAKA	A	1000	1 026,92	27/09/2019	1 025,79	30/09/2019	01/03/17	2,58%	-0,11%
		FCP AL BARAKA 2	D	1000	1 026,34	27/09/2019	1 026,40	30/09/2019	25/01/18	2,64%	0,01%
		FCP ASSUR' SENEGAL	D	1000000	1 098 873,47	27/09/2019	1 097 583,10	30/09/2019	06/07/14	9,76%	-0,12%
		FCP PLACEMENT AVANTAGE	D	1000	1 385,45	27/09/2019	1 385,17	30/09/2019	29/03/13	38,52%	-0,02%
		FCP PLACEMENT CROISSANCE	A	1000	1 059,33	27/09/2019	1 061,31	30/09/2019	29/03/13	6,13%	0,19%
		FCP HORIZON	D	1000	1 499,64	27/09/2019	1 497,31	30/09/2019	27/06/09	49,73%	-0,16%
		FCP PLACEMENT QUIETUDE	OMLT	1000	1 342,13	27/09/2019	1 342,28	30/09/2019	29/03/13	34,23%	0,01%
		FCP LIQUIDITE-OPTIMUM	OMLT	10000	10 655,62	27/09/2019	10 657,12	30/09/2019	01/10/17	6,57%	0,014%
		FCP BNDE VALEURS	A	1000	1 073,62	27/09/2019	1 073,65	30/09/2019	02/09/16	7,36%	0,003%
CORIS ASSET MANAGEMENT	CORIS BOURSE	**FCP CORIS ACTIONS**	A	5 000	4 933,56	26/02/2018	ND	ND	11/11/2014	-	-
		FCP CORIS PERFORMANCE	D	5 000	5 254,01	26/02/2018	ND	ND	11/11/2014	-	-
OAM S.A	SGI TOGO	**FCP-1 OPTI PLACEMENT**	A	5 000	12 169,47	10/10/2018	ND	ND	01/02/2002	-	-
		FCP-2 OPTI REVENU	OMLT	5 000	6 821,57	10/10/2018	ND	ND	01/02/2002	-	-
		FCP-3 OPTI CAPITAL	D	5 000	16 615,03	10/10/2018	ND	ND	24/01/2003	-	-
SOGESPAR	SOGEBOURSE	**FCP SOGEAVENIR**	D	500	1 163,00	27/09/2019	1 164,00	30/09/2019	01/10/2002	132,80%	0,09%
		FCP SOGEDEFI	D	4 888	2 933,00	27/09/2019	2 924,00	30/09/2019	23/12/2014	-40,18%	-0,31%
		FCP SOGEDYNAMIQUE	A	4 888	2 795,00	27/09/2019	2 793,00	30/09/2019	23/12/2014	-42,86%	-0,07%
		FCP SOGEPRIVILEGE	D	4 888	3 396,00	27/09/2019	3 400,00	30/09/2019	23/12/2014	-30,44%	0,12%
		FCP SOGESECURITE	OMLT	4 888	4 970,00	27/09/2019	4 972,00	30/09/2019	23/12/2014	1,72%	0,04%
		FCP SOGEVALOR	A	1 000	2 680,00	27/09/2019	2 678,00	30/09/2019	04/06/2002	167,80%	-0,07%
SOAGA-SA	SGI-BOA CAPITAL SECURITIES	**FCP SOAGA EPARGNE ACTIVE**	D	10 000	7 610,29	27/09/2019	7 663,33	30/09/2019	28/10/2016	-23,37%	0,70%
		SICAV Abdou DIOUF	D	10 000 000	13 926 036,85	27/09/2019	13 915 261,55	30/09/2019	01/12/2003	39,15%	-0,08%
		FCP SOAGA EPARGNE SERENITE	OMLT	10 000	11 667,62	27/09/2019	11 671,77	30/09/2019	28/10/2016	16,72%	0,04%
SAPHIR ASSET MANAGEMENT	SGI BENIN	**FCP SAPHIR DYNAMIQUE**	D	5 000	4 995,68	27/09/2019	4 994,98	30/09/2019	28/08/2017	-0,10%	-0,01%
		FCP SAPHIR QUIETUDE	OMLT	5 000	5 761,06	27/09/2019	5 763,30	30/09/2019	28/08/2017	15,27%	0,04%
SGO MALI FINANCES	SGI MALI SA	**FCP NYESIGUI**	D	10 000	9 152,45	25/09/2019	ND	ND	01/07/2018	-	-
HEBDOMADAIRES											
BNI GESTION	BNI FINANCES	**FCP BNI RETRAITE**	D	2 500	3 814,00	06/08/2015	3 855,00	13/08/2015	11/05/2012	54,20%	1,07%
		FCP INITIATIVE SOLIDARITE	D	5 000	3 048,00	31/07/2019	3 080,00	02/08/2019	22/05/2013	-38,40%	1,05%
		FCPE SODEFOR	D	2 500	7 107,00	24/07/2015	7 295,00	06/08/2015	04/01/2010	191,80%	2,65%
PhoenixAfrica Asset Management	Phoenix Capital Management	**FCP PAM ACTIONS**	A	10 000	8 220,53	25/07/2019	8 139,96	01/08/2019	13/12/2017	-18,60%	-0,98%
		FCP PAM DIVERSIFIE EQUILIBRE	D	10 000	9 515,15	25/07/2019	9 449,75	01/08/2019	13/12/2017	-5,50%	-0,69%
		FCP PAM DIVERSIFIE OBLIGATIONS	D	10 000	10 919,52	25/07/2019	10 930,23	01/08/2019	13/12/2017	9,30%	0,10%
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	**FCP Global Investors**	D	25 000	22 701,81	13/09/2019	22 528,04	20/09/2019	Dec. 2012	-9,89%	-0,77%
		FCP Boa Obligations	OMLT	10 000	10 959,00	13/09/2019	10 971,12	20/09/2019	Mars. 2017	9,71%	0,11%
		FCP Boa Actions	A	10 000	7 955,74	13/09/2019	7 863,95	20/09/2019	Juil. 2017	-21,36%	-1,15%
		FCP Boa Rendement	OMLT	25 000 000	28 398 398,57	30/08/2019	28 429 029,42	20/09/2019	Dec. 2017	284190,29%	0,11%
BRM ASSET MANAGEMENT	IMPAXIS	**FCP "SDE"**	D	1 000	2 083,36	05/09/2014	ND	ND	14/03/2011	-	-
CGF GESTION	CGF BOURSE	**FCPCR SONATEL**	D	1 000	5 789,31	19/09/2019	5 756,84	26/09/2019	19/02/2004	475,68%	-0,56%
	IMPAXIS SECURITIES	**FCP FORCE PAD**	D	1 000	1 347,27	18/09/2019	1 344,28	25/09/2019	16/02/2014	34,73%	-0,22%
	CGF BOURSE	**FCPE SINI GNESIGUI**	D	1 000	1 319,32	17/09/2019	1 303,28	24/09/2019	25/02/2014	30,33%	-1,22%
	CGF BOURSE	**FCP IFC BOAD**	OMLT	100 000	106 955,58	20/09/2019	107 080,68	27/09/2019	01/01/2018	7,08%	0,12%
	CGF BOURSE	**FCPE DP WORLD DAKAR**	D	1 000	1 088,11	23/09/2019	1 087,64	30/09/2019	04/10/2016	8,76%	-0,04%
EDC Asset Management	EDC Investment Corporation	**FCP ECOBANK UEMOA DIVERSIFIE**	D	5 000	6 516,00	14/08/2019	6 492,00	21/08/2019	19/09/2007	29,84%	-0,37%
		FCP ECOBANK UEMOA OBLIGATAIRE	OMLT	20 000 000	20 837 518,00	14/08/2019	20 859 071,00	21/08/2019	01/01/2018	39,96%	0,10%
		FCP ECOBANK UEMOA RENDEMENT	OMLT	1 000 000	1 404 545,00	14/08/2019	1 402 838,00	21/08/2019	10/10/2007	40,28%	-0,12%
		FCP ECOBANK ACTIONS UEMOA	A	5 000	2 879,00	14/08/2019	2 856,00	21/08/2019	20/04/2016	-42,88%	-0,80%
BRIDGE ASSET MANAGEMENT	BRIDGE SECURITIES	**FCP BRIDGE INSITUTIONNEL**	DIVERSIFIE	25 000 000	25 115 331,42	16/02/2018	25 123 507,60	23/02/2018	02/11/2017	0,49%	0,03%
SGO MALI FINANCES	SGI MALI SA	**FCPE ORANGE MALI**	D	10 000	23 612,44	18/09/2019	23 587,69	25/09/2019	03/09/2012	135,88%	-0,10%
SGO MALI FINANCES	SGI MALI SA	**FCP TOUNKARANKE**	OMLT	100 000	98 930,72	18/09/2019	99 276,84	25/09/0219	01/07/2018	-0,723%	0,350%
ATTIJARI ASSET MANAGEMENT	SGI AFRICAINE DE BOURSE	**ATTIJARI OBLIG**	OMLT	10000	12354,26	20/09/2019	12356,54	27/09/2019	13/07/2012	23,57%	0,02%
		ATTIJARI LIQUIDITE	OCT	10000	11594,19	20/09/2019	11603,49	27/09/2019	30/08/2013	16,03%	0,08%
		ATTIJARI HORIZON	OMLT	10000	12561,1	20/09/2019	12563,16	27/09/2019	30/08/2013	25,63%	0,02%
		ATTIJARI ACTIONS	A	10000	8174,9	20/09/2019	7916,74	27/09/2019	21/05/2015	-20,83%	-3,16%
		ATTIJARI DIVERSIFIE	D	10000	11381,85	20/09/2019	11332,67	27/09/2019	21/05/2015	13,33%	-0,43%
		ATTIJARI INVEST	OMLT	10000	11950,33	20/09/2019	11959,64	27/09/2019	21/01/2016	19,60%	0,08%
		ATTIJARI PATRIMOINE	OMLT	10000	12063,72	20/09/2019	12 072,26	27/09/2019	21/01/2016	20,72%	0,07%
MENSUELLES											
BNI GESTION	BNI FINANCES	**FCP CNRA**	D	2 500	4 308,00	30/06/2015	3 133,00	14/08/2015	29/10/2013	25,32%	-27,27%
		BNI RETRAITE	D	2 500	3 027,00	31/07/2019	3 042,00	02/08/2019	06/06/2014	21,68%	0,50%
		FCP KARIMA ETHIQUE	D	1 000	1 027,00	31/07/2019	1 026,00	02/08/2019	22/05/2013	2,60%	-0,10%

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières